

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2010

L'an deux mille dix, le trois mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HERAUT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Gaston BERITAUULT (ayant donné pouvoir à M. Durieux), J. Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Bénédicte BECONNIER et Gérard BERRUTI

Le conseil municipal a désigné Mme Martine HENNENFENT comme secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 3 février 2010 a été approuvé.

Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal

Le conseil municipal est informé que, conformément à la délibération en date du 21 mars portant délégation au maire notamment pour la passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnisations des sinistres, ce dernier a, par décisions en date des 21 janvier et 15 février 2010, accepté les indemnisations suivantes :

- Indemnisation complémentaire d'un sinistre survenu le 16 février 2009 correspondant au montant de la franchise qui avait été déduit du remboursement initial (150 €).
- Indemnisation d'un sinistre survenu le 13 mai 2008 (détérioration de mobilier urbain) pour un montant de 517,87 € correspondant au montant total du sinistre.
- Indemnisation du sinistre survenu le 10 février 2009 (dommages occasionnés par une tempête) pour un montant de 14.537,20 €

2010/08 Avis sur l'enquête publique préalable à l'autorisation de réaménagement de la rue du Port

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-235 du 19 janvier 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 22 février au 23 mars 2010 relative à la demande d'autorisation de réaménagement de la rue du Port sollicitée par le Conseil Général de la Charente-Maritime,

Appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation conformément à l'article R 214-8, alinéa 5, du code de l'environnement,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

.....

Emet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation de réaménagement de la rue du Port sollicitée par le Conseil Général de la Charente-Maritime.

2010/09 Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie,

Vu l'arrêté n° 0291 du 15 décembre 2009 fixant le montant des primes de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie,

Vu la délibération n° 2010-04 du 3 février 2010 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre cette délibération en conformité avec le décret susvisé,

Après en avoir délibéré,

.....

Approuve la modification du régime indemnitaire applicable aux agents du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux comme suit :

FILIERE TECHNIQUE

Grades	Indemnités	Taux annuel de base	Montant maximum annuel
Technicien supérieur principal (poste de responsable du CTM)	Prime de service et de rendement	1 330 €	2 660 €

Le montant individuel de la prime de peut excéder le double du taux annuel de base

POSTE A RESPONSABILITES PARTICULIERES

Grades	Indemnités	Taux annuel de base	Montant maximum annuel
--------	------------	---------------------	------------------------

Technicien supérieur chef (poste de DST)	Prime de service et de rendement	1 400 e	2 800 €
---	----------------------------------	---------	---------

Le montant individuel de la prime de peut excéder le double du taux annuel de base

La modification est applicable au 1^{er} janvier 2010.

Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les crédits ouverts à cet effet.

2010/10 Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des statuts du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités de Charente-Maritime,

Appelé à délibérer sur la demande d'adhésion de la commune à ce Syndicat,

Après en avoir délibéré,

.....

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime et autorise le Maire à signer la convention d'équipement, de mise en place et de maintenance d'un site micro-informatique précisant les obligations réciproques de la collectivité adhérente et du Syndicat.

Désigne Madame Sylvie DUBOIS en qualité de délégué titulaire et Madame Florence TAVEAU ainsi que Monsieur Serge COMTE en qualité de délégués suppléants.

La séance a été levée à vingt deux heures quinze.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Martine HENNENFENT

Sylvie DUBOIS

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Gérard GOUSSEAU

François AUBIN

Annie GOUJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Didier PRIVE

Rodolphe CHAVIGNAY

Annie GOUJAT

Sylvie POUVREAU

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Yves GUIGNOUARD

Patrick PHILBERT

Anne CLEMENT-THIMEL

Philippe DURIEUX

Florence TAVEAU

Valérie VAQUETTE